

Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 30 mars 2023 COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

RECLAMATIONS DES CLUBS SUR LES CHALLENGES DU 11/03/23

CHALLENGE U10

Poule: F

Club recevant: DAMMARTIN

Equipes: DAMMARTIN 11 - LIEUSAINT 11 - BUSSY 11

Lecture de la Feuille de match

Lecture du mail de Bussy du 11/03/2023

Réserves confirmées du club de Bussy Dossier en cours d'examen

RAPPORTS RECUS:

CHALLENGE U11 IDF

Poule: B

Club recevant: OZOIR

Equipes: OZOIR - VILLEPARISIS - USBPO - VAUX LA ROCHETTE

Lecture de la Feuille de match

Lecture des mails de Daniel HADET (Commission Foot Animation et éducateur au club d'Ozoir) du 14/03/2023 et de Véronique AREIA (dirigeante du club de Villeparisis)

Considérant que l'éducateur de Villeparisis aurait tenu des propos déplacés voire injurieux envers l'arbitre du match Ozoir – Villeparisis et envers Daniel HADET,

Réception des rapports :

Malik DIAKHITE, éducateur de Villeparisis sur ce plateau Malam DJOKO, licencié à Villeparisis Ronan TANGUY, Educateur de Vaux la Rochette Sebastien ROUSVOAL, Educateur de USBPO

Dossier en cours d'examen

CHALLENGE U12

Poule: G

Club recevant: VILLEPARISIS

Equipes: VILLEPARISIS - MITRY MORY - CS MEAUX

Lecture de la Feuille de match

Lecture des mails de Arnaud LUNEKO (éducateur au club de Mitry Mory) du 13/03/2023, Considérant que Malam DJOKO, arbitre du match Mitry Mory – Villeparisis, aurait tenu les propos suivants « je vais vous voler le match, vous ne gagnerez pas » avant la rencontre envers les joueurs de Mitry Mory,

Considérant que l'arbitre aurait sifflé en toute fin de match un pénalty litigieux voire injustifié.

Réception des rapports :

Fanny MAZEN, Educatrice de Villeparisis

Marie CANOLLE, CTD PPF

Malam DJOKO, arbitre du match Mitry Mory – Villeparisis

Steve GAUDIN, Commission Foot Animation

Par ces motifs,

La Commission demande une deuxième et dernière fois un rapport, <u>pour le 28/03/23</u>, sur ces évènements à :

Educateur du CS Meaux Académy

Dossier en cours d'examen

CHANGEMENTS DANS LES LISTES:

TORCY U10

ST MARD U12 et U11

Dossier en cours d'examen

DEMANDE DE RAPPORTS:

Critérium U13 Espoirs

Poule: E

Match 25417437 MAGNY 1 - CHELLES 2 du 18/03/2023

Lecture de la Feuille de match

Considérant que le match a été arrêté pour des incivilités,

Par ces motifs,

La Commission demande des rapports, pour le 04/04/23, sur ces évènements à :

Rony COGNON, arbitre Educateur de Magny Educateur de Chelles

Plateau Amical U9

Club recevant : St Thibault du 18/03/2023

Equipes en présence : St Thibault - Collégien - Ferrières - Bussy

Lecture du mail de St Thibault

Considérant qu'il y aurait eu un incident entre un éducateur de Collégien et un parent de Ferrières

Par ces motifs,

La Commission regrette cet incident et se déclare incompétente en vertu des Articles 25.4 et 25.6 du Règlement Sportif du District de Seine et Marne de Football.

Critérium U10 Excellence

Poule: A

Match 25386667 DAMMARTIN 11 - ROISSY 11 du 25/03/2023

Suite à appel à la permanence téléphonique du club de Roissy le 25/03/2023,

Considérant qu'un parent accompagnateur de Roissy aurait été frappé par un parent accompagnateur de Dammartin,

Par ces motifs,

La Commission demande des rapports, pour le 04/04/23, sur ces évènements à :

L'arbitre de la rencontre Educateur de Dammartin Educateur de Roissy

La Commission demande également au club de Roissy la copie du dépôt de plainte du parent pour le 04/04/2023.

Critérium U13 Espoirs

Poule: G

Match 25417596 ANNET 11 - VAIRES 13 du 18/03/2023

Lecture du mail de Annet,

Considérant qu'il y aurait des dégradations dans les vestiaires occupés ce jour-là par l'équipe de Vaires (utilisation d'un feutre indélébile sur un mur),

Par ces motifs.

La Commission demande un rapport, pour le 04/04/23, sur ces évènements à :

Educateur de Vaires